

Toulouse, le 23 août 2023

Arrêté n° A20230727- n°35

Portant sur la mise en service du réseau de transfert et de la station d'épuration 800 EH extensible 1200 EH sur la commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Assainissement Collectif du 13 décembre 2021 ;

Vu les compétences transférées par la commune d'Auriac-sur-Vendinelle en matière d'assainissement collectif ;

Vu le permis de construire n°3102621T0002 au titre du Code de l'urbanisme délivré le 18/06/2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 31-2021-00115 du 27/08/2021 portant prescriptions particulières au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement, concernant la construction de la station d'épuration sur la commune d'Auriac-sur-Vendinelle ;

Vu le marché de travaux n° 098P2020 notifié le 22/12/2020 au groupement d'entreprises HYDREA (mandataire) TOUJA / COLAS / ABADIE pour un montant de 1 266 436,45 €HT après 2 avenants ;

Vu la validation du système d'auto-surveillance par les services de l'Agence de l'eau, de la DDT et du SATESE en date du 20/06/2023 ;

Considérant que le montant de l'opération n°31026-1 « Construction d'une station d'épuration » sur la commune d'Auriac-sur-Vendinelle s'établit à 1 600 000 €HT ;

Considérant que la mission de Maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par le cabinet ARRAGON, 58 Chemin de Baluffet 31000 Toulouse ;

Considérant que les travaux de création de la station d'épuration sur les parcelles F965, F657, F877 de la commune d'Auriac-sur-Vendinelle ont été réceptionnés avec réserves le 12/05/2023.

Considérant que les travaux ont consisté à réaliser :

- un poste de refoulement équipé de pompes sur variateur de 11m³/h à 50m³/h et télésurveillé ;
- un dégrilleur automatique avec compactage des refus ;
- un bassin tampon de 50m³ pour écrêter un débit en entrée supérieur à 15m³/h permettant l'acceptation d'une pluie de temps de retour mensuel ;
- un décanteur digesteur de 204 m³ ;
- deux files de biodisques d'une surface totale de 10366 m² ;
- un dispositif d'injection de chlorure ferrique ;
- un clarificateur ;
- un canal de comptage en V ;
- un rejet au ruisseau de la Vendinelle en diamètre 200 mm ;
- un silo de stockage des boues de 207m³ ;
- un dispositif permettant le chaulage des boues dans le silo par livraison de chaux (conduite et agitateur) ;
- la démolition des ouvrages de la station d'épuration STP00022 mise hors service.

Considérant le basculement des effluents sur ces ouvrages en date du 30/08/2022 :

Considérant la codification STP00695 attribuée à la station d'épuration « du moulin des flottes » créée ;

Arrête

Article 1 : La mise en service de la station d'épuration STP00695 du moulin des flottes sur la commune d'Auriac sur Vendinelle d'une capacité de 800 EH extensible à 1200 EH est fixée au 12/05/2023.

Article 2 : La mise hors service de la station d'épuration STP00022 sur la commune d'Auriac sur Vendinelle d'une capacité de 800 EH extensible à 1200 EH est fixée au 12/05/2023.



Gilbert HEBRARD
Vice-Président

FICHE TECHNIQUE OUVRAGE**OP N° 31026-1****DATE DE RECEPTION : 12/05/2023****DATE MISE EN SERVICE :**

Adresse de localisation : Moulin des flottes – Auriac sur Vendinelle

Dénomination ouvrage : Station d'Épuration Moulin des flottes

Code ouvrage : STP00695

Constructeur : Groupement HYDREA/TOUJA/COLAS/ABADIE

Urbanisme : Permis de construire n°3102621T0002 délivré le 18/06/2021**Type ouvrage :**

- | | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="radio"/> Canalisation EU | <input type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Canalisation EP | <input type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Canalisation AEP | <input type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Station d'épuration | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Poste de refoulement station - réseau | <input type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Réservoir enterré – semi enterré- aérien | <input type="checkbox"/> |
| <input type="radio"/> Autre (à préciser) | <input type="checkbox"/> |

Station d'épuration ou Poste de refoulement (joindre l'arrêté de mise en service)

- Géolocalisation ouvrage (Lambert 93) : 604 731 ; 6 270 460
- Surface bâtiment en m² ; 15
- By-pass : PR de tête + bassin tampon
- Rejet oui : 604 759 ; 6 270 497
- Exutoire : Ruisseau de la Vendinelle
- Surface espaces verts : 3 500 m²
- Montant Génie Civil en €HT : 385 000 €HT

Descriptif ouvrages (yc volumes en m³) : création d'une station d'épuration sur la commune d'Auriac sur Vendinelle d'une capacité de 800 EH extensible à 1200 EH ;

- un poste de refoulement équipé de pompes sur variateur de 11m³/h à 50m³/h et télésurveillé ;
- un dégrilleur automatique avec compactage des refus ;
- un bassin tampon de 50m³ pour écrêter un débit en entrée supérieur à 15m³/h permettant l'acceptation d'une pluie de temps de retour mensuel ;
- un décanteur digesteur de 204 m³ ;
- deux files de biodisques d'une surface totale de 10366 m² ;
- un dispositif d'injection de chlorure ferrique ;
- un clarificateur ;
- un canal de comptage en V ;
- un rejet au ruisseau de la Vendinelle en diamètre 200 mm ;
- un silo de stockage des boues de 207m³ ;
- un dispositif permettant le chaulage des boues dans le silo par livraison de chaux (conduite et agitateur) ;

Mesure de sécurisation des bâtiments (anti intrusion, vol, vandalisme, incendie) : sans objet

Envoyé en préfecture le 24/08/2023

Reçu en préfecture le 24/08/2023

Publié le



ID : 031-200023596-20230823-35_0823-AR